FLASH INFO
votre actualité

Le 08 septembre 2020

NÉGOCIATIONS
POINT 3

NOUS serons tous touchés
par ces mesures innacceptables.

Ne baissons pas la garde !

Suite à la demande d'interruption de séance ce jour, nous avons réitéré toutes OS confondues le besoin de transmission d'informations plus précises sur les mesures proposées en Version 1 de l'APC et leurs impacts potentiels sur les salariés, par métiers, rythmes horaires et en euros pas en pourcentage

Comme évoqué dans nos communiqués précédents, tous les items vont être soumis à évolution.

La semaine passée, nous avons fait part à chaud de nos positions syndicales sur ces mesures, mises en écho par vos différents retours cette semaine.

Nous ne pouvons formaliser de contre propositions sans avoir pleine connaissance des trois dispositifs qui sont interdépendants, l'APLD manquant à ce jour.

Ce mercredi 9 septembre, nous aborderons donc le dispositif d'APLD qui définira l'organisation du travail pour certains d'entre nous à partir du mois de mars 2021.

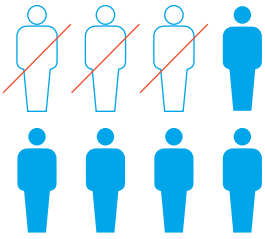

Pour mémoire ce dispositif pourra durer jusqu'à 24 mois maximum avec une activité à 60 % et 40 % de chômage partiel. Sa durée totale ne pourra excéder 36 mois, permettant aux salariés concernés, non connus à ce jour précisément de pouvoir se former sur des dispositifs non identifiés et non chiffrés à ce jour.

Concernant le projet de RCC, les départs s'étaleraient pour des raisons économiques entre avril et novembre 2021, provisionnés sur le budget 2020.

Nous craignons que ces départs ne fragilisent le quotidien des salariés restant avec des projets de réorganisations induits sur nombreuses entités fonctionnelles comme opérationnelles.

Notre communication n'a pas pour objet de créer de l'inquiétude supplémentaire ou de générer encore plus de craintes, au contraire, simplement **partager des éléments factuels d'avancement sur ces projets d'accord qui pourraient structurer l'avenir de nos emplois et le devenir de notre entreprise.**

Nous sommes à votre écoute et vous invitons à partager avec nous :

Via notre site internet, rubrique CHAT : unsa-sapap.org

ou par mail : sapapol@adp.fr

ORLY

UNSA-SAPAP
Local 5410 Orly Sud
Tél : 01 49 75 06 46
sapapol@adp.fr

Libres ensemble !

CDG

UNSA-SAPAP
Module MN 2R4-077 CDG2
Tél : 01 48 62 74 55
sapapry@adp.fr